

CONDITIONS GENERALES

PREPARATION AUX EXAMENS CAMBRIDGE ASSESSMENT ENGLISH

Sessions 2019-2020

1 - OBJET

L'ESTRI s'engage à organiser le programme de formation intitulé : Préparation aux examens Cambridge English.

L'ESTRI prépare uniquement aux examens suivants :

B1 – PRELIMINARY

B2 – FIRST

C1 – ADVANCED

C2 PROFICIENCY

2 - OBJECTIFS DE FORMATION

Préparer les apprenants à l'examen Cambridge English choisi avec des cours basés sur la pédagogie Cambridge, la découverte du format des différentes certifications et la mise en situation réelle d'examens avec les examinateurs ESTRI

3 - ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

Durée de formation : 30 heures.

Dates de formation : se reporter au calendrier de formation « Préparation aux examens Cambridge » disponible sur www.estri.fr

Lieu : Université Catholique de Lyon/ ESTRI – Campus CARNOT – 23 Place Carnot – Lyon 2e

Un minimum de 10 participants est nécessaire pour ouvrir une session de formation.

4 - SANCTION DE LA FORMATION

Une attestation précisant la nature des acquis et la durée de la session, sera remise à l'apprenant en fin de formation

5 – SUIVI DE FORMATION

Pour chaque cours une feuille d'émargement sera à signer par les apprenants et le formateur, l'objectif étant de justifier la réalisation de la formation.

6 - DISPOSITIONS FINANCIERES

Dans le cadre d'un financement individuel, le prix de l'action de formation est fixé à 890 €. Attention ce tarif inclut la formation ainsi que le coût de l'examen.

Après le délai de rétractation mentionné à l'article 7 du présent document, l'apprenant s'engage à verser la totalité du coût de l'action de formation. Toute action de formation commencée par l'apprenant est due en totalité.

En de cas de prise en charge institutionnelle et/ou de mobilisation du solde CPF, les frais de formation s'élèvent à 1 090 € ;

Pour connaître les modalités d'inscription consulter www.estri.fr ou contacter ESTRI formations – estri@univ-catholyon.fr

7 - DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date du paiement des frais de formation, le stagiaire a un délai de 7 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

8 - INTERRUPTION DE LA FORMATION

En cas d'abandon du stage par l'apprenant pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié et l'intégralité des sommes dues devra être payée par l'apprenant. Si l'apprenant abandonne la formation pour une raison de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

9 – CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé(e) à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Lyon est seul compétent pour régler le litige.

Annexe - Moyens de règlements

Par chèque - A l'ordre de : « AFPICL / ESTRI Formations »

Par Virement bancaire – RIB AFPICL

Joindre impérativement le justificatif de paiement au bulletin d'inscription

RIB AFPICL - 10 PLACE DES ARCHIVES – 69002 LYON

Relevé d'identité bancaire / Bank details statement

IBAN (International Bank Account Number) FR76 1054 8000 6200 0476 0051 643			BIC (Bank Identification Code) BSAVFR2CXXX	
Code Banque 10548	Code Guichet 00062	N° du compte 00047600516	Clé RIB 43	Domiciliation/Paying Bank BS CENTRE AFFAIRES ENT

Par prélèvement automatique - Mandat SEPA

Mandat de Prélèvement SEPA 	
<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Association des Fondateurs et Protecteurs de l'Université Catholique de Lyon (AFPICL) à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de AFPICL. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.</p> <p>Il est rappelé que contester un prélèvement SEPA n'a pas d'incidence sur l'existence de la dette née du contrat</p>	
Référence Unique de Mandat Vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur votre échéancier de prélèvements.	
Nom, prénom et adresse du titulaire du compte Nom / Prénom ou Raison sociale : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	
Coordonnées du compte à débiter Numéro de compte bancaire international (IBAN) : <input style="width: 100%;" type="text"/>	Type de paiement <input type="checkbox"/> Récurrent / répétitif <input type="checkbox"/> Ponctuel
Code international d'identification de votre banque (BIC) : <input style="width: 100%;" type="text"/>	
Fait à Signature : Le / /	
Note : Vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	

Merci de joindre ici votre relevé d'identité bancaire (RIB)